

# DOSSIER DE PRE-INSCRIPTION OPTION EPS RENTREE 2019

## A : FONCTIONNEMENT DE L'OPTION EPS AU LYCEE SAINT JEAN

### 1. Objectifs de l'option EPS

L'enseignement optionnel d'Éducation physique et sportive (EPS) s'inscrit dans le parcours de formation du lycéen sur les trois années du cursus. Il prolonge l'enseignement commun en offrant la possibilité à l'élève d'enrichir ses expériences grâce à l'approfondissement et/ou à la découverte de nouvelles activités physiques sportives et artistiques. Il vise particulièrement à accroître l'autonomie de l'élève, à enrichir sa compréhension et son vécu des pratiques physiques sportives et artistiques, et à mieux situer ces pratiques dans diverses problématiques de société. Cet enseignement contribue aussi au développement des compétences orales à travers notamment la pratique de l'argumentation.

Si l'option peut permettre de mieux appréhender d'éventuels investissements dans les métiers du sport puisqu'elle constitue une occasion de spécialisation sportive, elle est avant tout destinée aux élèves désireux de développer leur culture sportive et aux élèves capables de se mettre dans des zones d'effort inconfortables. Une hygiène de vie irréprochable (tabac à proscrire, ...) est attendue : cela entre dans un des objectifs de l'option.

### 2. Organisation de l'enseignement

Sur le cursus lycéen de trois années, l'enseignement optionnel d'EPS permet de découvrir et/ou d'approfondir de trois à six activités physiques sportives et artistiques relevant de plusieurs champs d'apprentissage

En classe de seconde et de première, le lycéen ou la lycéenne, ne pratique que deux heures par semaine, la troisième heure étant globalisée pour la réalisation de deux stages obligatoires (nautique et hivernal). La durée de ceux-ci est de 5 jours au moins. Les lycéen(ne)s ont alors une pratique physique d'environ 6 heures par jour. Cette organisation actuelle peut être revue d'une année sur l'autre. Parallèlement à la pratique des activités physiques, une réflexion sur les spécificités locales et l'environnement des Landes sera menée en classe de seconde. En classe de première, les jeunes seront sollicités pour organiser un raid nature « la tête et les jambes » pour les élèves du niveau 3<sup>ème</sup>. Enfin, en classe de terminale, une étude sur les métiers liés au sport et la santé sera menée.

### 3. Présentation et contenu des activités pour l'année scolaire 2019/2020

Pour les 3 niveaux, les deux activités obligatoires et indissociables sont la natation de distance et/ou durée (champ d'apprentissage N°1 N°5 des programmes) et le handball (champ d'apprentissage N°4 des programmes). En complément, deux activités de pleine nature sont proposées : le VTT et le ski alpin.

En seconde, les élèves de l'option EPS sont regroupés dans deux classes et pratiqueront la natation de distance, le handball et le VTT dans le cadre du stage estival.

En première, les élèves de l'option EPS pratiqueront la natation de durée, le handball et le ski alpin dans le cadre du stage hivernal.

En terminale : les élèves de l'option EPS pratiqueront la natation de distance ou durée et le handball.

Pour la 3<sup>ème</sup> heure hebdomadaire, différentes thématiques sont proposées un midi par semaine sur un semestre (histoire de l'EPS, l'analyse des filières énergétiques, quelques notions d'anatomie, participation au salon de l'étudiant ...).

### 4. Encadrement

L'encadrement des activités est assuré dans sa totalité par les enseignants d'EPS. Nécessité d'une compétence forte dans les activités pour assurer les contenus des trois années (2<sup>nde</sup>, 1<sup>ère</sup> et terminale) et déboucher ainsi sur des exigences supérieures à celles des épreuves obligatoires du baccalauréat.

### 5. Modalités d'évaluation

La notation des pratiques physiques s'effectue de 0 à 20 pts, en référence aux attendus de fin de cycle de lycée de niveau 4 en 2<sup>nde</sup> et 1<sup>er</sup> puis niveau 5 en Terminale. Les élèves ont connaissance des critères d'évaluation pour chaque enseignement

### 6. Matériel

S'agissant de la natation de distance et durée, obligation d'avoir un bonnet de bain et des lunettes de bonne qualité (speedo ou arena). Il peut s'avérer utile de posséder des palmes et des plaquettes. Pour le handball, une tenue normale d'EPS est demandée.

### 7. Horaires et lieux

Ils seront précisés par chaque enseignant.

### 8. Coût des stages

Le stage à dominante nautique s'élève aux environs de 360 euros.

Le stage hivernal s'élève aux environs de 400 euros.

### 9. Sélection des élèves : (compléter impérativement le verso de cette feuille)

Le nombre de places étant limité, l'admission sera éventuellement soumise à sélection. Elle sera faite selon 4 critères :

- La motivation de l'élève (remplir la partie correspondante au verso).
- L'appréciation de l'enseignant d'EPS de l'année en cours (lui faire remplir la partie correspondante au verso de ce document)
- Le dossier scolaire (appréciations dans toutes les matières sur les bulletins de l'année en cours et de l'année précédente, en particulier le sens de l'effort et la vie scolaire au collège).
- Parité garçons/filles dans le groupe EPS

